

Répercussions sur les politiques gouvernementales

L'élaboration d'une politique de concurrence de la CE en rapport avec l'initiative Europe 1992 permet diverses orientations possibles des mesures d'intérêt public du Canada.

La promotion des marchés concurrentiels dans la CE obligera de plus en plus le Canada à instaurer des politiques ouvertes sur l'extérieur qui sont conçues pour améliorer l'accès canadien aux marchés étrangers et sa compétitivité. Les politiques fermées qui sont axées sur des marchés canadiens relativement petits et fragmentés réussiront encore moins dorénavant à faire naître des sociétés capables d'affronter la concurrence dans des marchés mondiaux accueillant de plus en plus de compétiteurs efficaces de la CE.

Les situations examinées dans le rapport démontrent en outre la très grande importance pour le Canada des ententes commerciales comme le GATT et l'Accord de libre-échange canado-américain. Ces ententes seront nécessaires afin d'assurer l'accès des entreprises canadiennes aux grands marchés qu'elles doivent conquérir pour être internationalement concurrentielles.

Il ressort des mesures examinées dans le rapport que les fonctionnaires et les personnes des milieux d'affaires du Canada doivent songer de plus en plus aux répercussions négatives que les lois et les politiques canadiennes peuvent avoir sur l'accès canadien aux marchés de la CE. La possibilité d'un traitement réciproque des entreprises canadiennes en vertu des directives et des règlements de la Communauté dans des secteurs comme le contrôle des fusions, l'approvisionnement public, les services financiers et les télécommunications subordonne de plus en plus l'ouverture des marchés de la Communauté à l'attitude canadienne à l'égard des sociétés de la CE.

Le rapport appuie finalement les efforts des fonctionnaires et des personnes des milieux d'affaires du Canada afin de surveiller de près l'élaboration et l'application des lois sur la concurrence et autres dans la CE et de nouer des liens solides de collaboration avec les principales autorités publiques de la CE. Ces efforts seront nécessaires afin de faire sorte que les intérêts canadiens soient représentés convenablement quant au développement et à l'application des futures lois et politiques sur la concurrence dans la Communauté.